



Compte-rendu de la CAP des secrétaires de documentation Séance du 16 novembre 2018

I. Approbation du procès verbal de la séance du 29 mai 2018

Approbation à l'unanimité.

II. Promotion au choix dans le corps de secrétaire de documentation au titre 2019

Conditions requises : peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du ministre chargé de la culture ou affectés dans un service ou dans un établissement public en relevant et justifiant d'au moins neuf années de services publics.

3 postes au choix. Félicitation à :

NOM Prénom	Service d'affectation de l'agent
Élisabeth BARTOLI	Musée du Louvre
Denise FAIFE	Musée d'Orsay
Christine COURTIN	DRAC Normandie

III. Avancement au choix de secrétaire dans le grade de documentation de classe supérieure au titre de l'année 2019

Conditions requises : pour être promus, les agents de classe normale doivent justifier d'au moins 1 an dans le 6^e échelon de la classe et de 5 ans de service effectif accompli dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

4 postes au choix. Félicitation à :

NOM Prénom	Service d'affectation de l'agent
Brigitte LARROUMEC	DRAC PACA
Marie PEPIN	Comité histoire et institutions culturelles
Bernard RAQUIN	Archives nationales
Isabelle KERMET	BnF

IV. Avancement au choix de secrétaire dans le grade de documentation de classe exceptionnelle au titre de l'année 2019

Conditions requises : pour être promu, les agents de classe supérieure doivent justifier d'au moins 1 an dans le 6^e échelon de la classe et de 5 ans de service effectif accompli dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

3 postes au choix. Félicitation à :

NOM Prénom	Service d'affectation de l'agent
Jean-Yves LAILLIER	MAD AD du Calvados
Christine BOREL	Musée de l'Orangerie
Jacqueline ESTIMBRE	DRAC Occitanie

V. Examen des demandes de mouvement, de détachement et d'intégration :

La CAP a émis un avis favorable aux demandes de mouvements :

Prénom NOM	Affectation d'origine	Affectation d'accueil
Marie BERTIN	BnF	ENSA Versailles
Valérie BAUD	Conseil départemental de l'Indre	Musée du Louvre
Quitterie PRUVOST	CANOPE	EP Versailles
Sylvie FERREIRA	BnF	BnF
Mélanie GODEFROY	Ville de Paris	Centre POMPIDOU

La CAP a émis un avis favorable aux demandes d'accueil par voie de détachement en lien avec une demande de mobilité :

Prénom NOM	Corps d'origine	Affectation d'accueil
Valérie BAUD	Assistante de conservation	Musée du Louvre
Sylvie FERREIRA	Secrétaire administrative	BnF
Mélanie GODEFROY	Assistante de conservation	Centre POMPIDOU

La CAP a émis un avis favorable aux demandes d'accueil par voie de détachement en lien avec une demande de mobilité, sous réserve de disponibilités budgétaires :

Prénom NOM	Corps d'origine	Affectation d'accueil
Marie BERTIN	Assistante de conservation	ENSA Versailles
Quitterie PRUVOST	Secrétaire administrative	EP Versailles

La CAP a émis un avis favorable à la demande d'intégration statutaire :

Prénom NOM	Corps d'origine	Affectation d'accueil
Sarah DIETZ	TSCBF	MUCEM

VI. Révision d'un Compte rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2017

Cette demande de révision a été examinée par la CAP, l'agent ayant communiqué l'ensemble des pièces du dossier.

Pour rappel, le service de cet agent (une bibliothèque), connaît une situation, extrêmement difficile qui a amené la direction de l'établissement à mettre en place une mission de médiation. Malgré ce constat et les demandes légitimes de l'agent, une fois de plus, l'administration a minimisé les problèmes et n'a validé qu'une partie de la demande de révision.

Questions diverses

1. Nous avons demandé un point RIFSEEP.
Pour rappel du contexte nous vous renvoyons vers le tract du 21/10/2018 intitulé [RIFSEEP filières documentation et recherche Le Ministère toujours pingre !](#)
Concernant le calendrier : l'arrêté RIFSEEP des secrétaires de documentation est à la signature de la DGAFP. Vont suivre, la notification pour chaque agent du corps de son affectation dans son groupe RIFSEEP [nous vous rappelons que la notification doit vous être faite par écrit et qu'après réception, si nécessaire, vous avez deux mois pour la contester], ainsi que les revalorisations du régime indemnitaire pour absence de mobilité, pour changement de grade et pour mutation.
Notre combat sur la revalorisation du régime indemnitaire de la filière de documentation a payé ! Nous avons mis en évidence le fait que les régimes indemnitaires des filières de documentation et de recherche sont les plus mal dotées du ministère de la Culture ! L'administration vient d'annoncer le versement d'un CIA de 700 € brut pour les secrétaires de documentation sur la paye du mois de décembre et dans sa note du 12/11/2018, le Secrétariat général écrit que « ce montant aura vocation à être intégré à l'IFSE en 2019 » (sic) ! Cette réponse est un premier pas mais le Ministère va devoir faire plus ! Nous serons vigilants afin que nos légitimes revendications soient prises en compte lors des négociations 2019.
2. Nous avons à nouveau interpellé l'administration sur l'organisation du futur concours interne et externe de secrétaire de documentation, n'ayant aucune date à ce jour. L'administration nous a répondu que le concours serait ouvert au premier semestre 2019 avec de nouvelles épreuves. Les futurs représentants syndicaux devraient être convoqués début janvier pour faire partie d'un groupe de travail sur la refonte des épreuves du concours. Nous avons fait entendre notre mécontentement, pour rappel ce concours avait été prévu en 2016 et constamment reporté depuis. Au regard des effectifs de notre corps et du peu de promotion, cette situation nous est totalement préjudiciable et nous avons insisté sur l'importance d'un recrutement d'ampleur.

3. Les représentants syndicaux ont évoqué les difficultés que connaît le Service des pensions du Ministère pour faire face aux demandes d'information et de rendez-vous. Pour rappel, tout agent d'au moins 45 ans a le droit à un entretien d'information sur sa future pension. L'administration a reconnu que l'effectif du service des pensions oblige à traiter en priorité les dossiers des agents partant prochainement à la retraite. L'administration nous a également renvoyé vers les services RH de proximité (quand il y en a !), vers le portail info-retraite.fr et vers le nouveau service de retraite de l'État → ensap.gouv.fr
Nous avons fait remarqué que si le fait d'avoir accès à plus d'information va dans le bon sens, le numérique ne peut pas se substituer aux personnes et que l'augmentation des effectifs du service des pensions serait une mesure de bon sens !

4. La représentation syndicale a souhaité revenir sur la situation relative à la mise à disposition des agents dans les archives départementales. Une nouvelle fois, un certain nombre d'agents nous a fait remonter leur situation d'isolement quant à leur tutelle administrative. Les représentants syndicaux ont demandé la création d'une adresse culture pour ces agents. L'administration a répondu vouloir étudier favorablement cette demande et a également rappelé la possibilité pour tous les agents mis à disposition d'obtenir une connexion à Sémaphore.

5. La représentation syndicale a une nouvelle fois abordé le problème de sous-effectif que connaissent les médiathèques des écoles d'architecture. La situation est extrêmement préoccupante sachant que plusieurs départs à la retraite sont prévus en 2019 alors même qu'un nouvel outil de description documentaire est déployé dans les services.

6. Nous avons interpellé l'administration à propos des listes électorales pour les élections professionnelles du 6 décembre prochain. En effet, des collègues nous ont fait remonter des oublis, sans parler des agents mis à disposition dans les AD qui ne figuraient pas sur les listes ! Nous vous rappelons que : vous avez dû recevoir très récemment, par voie postale, à votre domicile personnel, le matériel de vote pour le comité technique ministériel (CTM) et pour le comité technique d'administration centrale (CTAC) pour les quels les stagiaires et les titulaires votent ; vous devez également avoir reçu le matériel de vote pour la commission administrative paritaire (CAP) des secrétaires de documentation pour laquelle votent tous les titulaires y compris les anciens secrétaires de documentation actuellement stagiaires dans le corps des chargé.e.s d'études documentaires.
Dans le cas contraire, contactez vos services RH et n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et difficultés.

Titulaire	Suppléant
TAUZIEDE Joël Archives nationales Pierrefitte 01 75 47 23 56 joel.tauziede@culture.gouv.fr	UNGER Christophe BnF christophe.unger@bnf.fr

Titulaire	Suppléant
NICOLAS Carole Musée de Cluny 01 53 73 75 12 carole.nicolas@culture.gouv.fr	CHOSSENOT Brigitte AD des Vosges 03 29 81 80 70 bchossenot@vosges.fr